

**16 juin 2021**

## **Liberté académique dans le milieu universitaire**

Le 9 juin dernier, vous avez reçu un courriel vous invitant à remplir un *questionnaire sur la liberté académique* de la part de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire.

**Le Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM-CSN) recommande à ses membres la plus grande prudence au sujet de ce questionnaire et nous vous invitons à ne pas y donner suite; en voici les raisons.**

### *Composition de la Commission*

La Commission est présidée par Alexandre Cloutier (vice-recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi), trois professeures, professeurs permanents et une étudiante au doctorat. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), à qui le SPPEUQAM est affilié, a contacté la ministre McCann pour condamner l'absence et réclamer la présence d'une chargée de cours, ou d'un chargé de cours, sur le comité. Par la suite, les trois centrales syndicales représentant des collègues chargées, chargés de cours (la CSN, la FTQ et la CSQ) ont joint leur voix et refait une demande similaire en s'adressant au premier ministre Legault. La réponse a été que l'étudiante au doctorat avait déjà enseigné et pouvait donc représenter les chargées, chargés de cours. Nous dénonçons vigoureusement ce raccourci qui illustre le mépris et la non-reconnaissance de notre profession. Nous réclavons qu'une chargée de cours, ou un chargé de cours, d'expérience fasse partie de la Commission. En effet, la plupart des situations exposées dans les médias au sujet de la liberté académique concernait des chargées, chargés de cours, ce qui nous place au premier plan de cette réflexion, d'autant que les conséquences ne sont pas du tout les mêmes pour des professeures, professeurs qui bénéficient d'une permanence que pour des enseignantes, enseignants à contrat, comme nous.

**Si vous décidez de répondre au questionnaire, nous vous invitons à dénoncer la composition non-représentative de cette commission.**

Alors que nous nous insurgons du fait de notre sous-représentation au sein des instances de l'UQAM malgré notre contribution plus que significative au fonctionnement de notre système académique, cette situation illustre que notre reconnaissance est loin d'être acquise à l'échelle du gouvernement du Québec qui ne semble pas saisir l'importance de compter sur la présence expérimentée d'une collègue, ou d'un collègue, qui reflète notre réalité.

Faut-il rappeler que contrairement aux enseignantes permanentes, enseignants permanents, les chargées, chargés de cours ont un statut précaire qui se caractérise par des contrats de travail temporaires et sans garantie de renouvellement? En plus d'avoir un impact non négligeable sur la stabilité de l'emploi, cette réalité se décline au quotidien dans de multiples luttes dont la liberté académique fait partie.

Les entraves à la liberté académique des chargées, chargés de cours sont observables tant en recherche, qu'en enseignement, dans les salles de classe, dans les services institutionnels et les départements. En ce sens, un regard nuancé nourri d'une expérience significative en enseignement comme en recherche ne demeure-t-il pas un prérequis pour interroger les limites et les possibilités qui accompagnent la complexité d'un sujet tel que la liberté académique?

#### *Mode de consultation*

Le fait d'envoyer ce sondage à toute la communauté universitaire sans interpeler les organes de représentation des chargées, chargés de cours est également problématique. Sous couvert de s'adresser à tout le monde, cela semble une façon de ne pas considérer les syndicats qui représentent légalement leurs membres et défendent leurs intérêts. Les organisations syndicales (FNEEQ-CSN, FP-CSN, FQPPU, SCFP-FTQ, CSQ) n'ont jamais été consultées sur ce questionnaire, malgré leurs demandes répétées, alors que la liberté académique est inscrite dans les conventions collectives des chargées, chargés de cours et des professeures, professeurs. Ceci représente encore une fois un exemple de non reconnaissance de nos propres instances, pourtant vouées à l'amélioration de nos conditions de travail, et par extension, à la qualité du savoir qu'exige notre société.

Avec la FNEEQ-CSN, le SPPEUQAM va continuer à suivre de près le dossier de la liberté académique. Nous allons sous peu répondre à l'appel de mémoires sur la liberté académique et un conseil fédéral extraordinaire de la FNEEQ touchant ce sujet se tiendra à la rentrée, en septembre.

Olivier Aubry, président

Astrid Tirel, vice-présidente aux relations intersyndicales

*Nous invitons toute personne membre du SPPEUQAM, intéressée à partager ses réflexions avec nous, à contacter Astrid Tirel à : [tirel.astrid@sppeugam.org](mailto:tirel.astrid@sppeugam.org)*